

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le **Judi 28 avril, à 19 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LÉBOUC, Maire.

Etaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, NAUDOT Stéphanie
Messieurs BOUTRUCHE Joseph, HERVAGault Alain, RENAULT Emmanuel

Absent excusés: Madame CORMAND Évelyne
Messieurs ROSSARD Jean-Louis (donne procuration à M. BOUTRUCHE Joseph), CHAUMETTE François (donne procuration à M. BOUTRUCHE Joseph), RIOU Michel (donne procuration à Mme LE PORT Christiane)

Date de convocation: 21 avril 2011

Nombre de membres
- en exercice: 10
- présents: 6
- votants: 9

M. BOUTRUCHE Joseph a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010 **Budget Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2010, présenté par le trésorier Mme DENIS Christine, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2010 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 45 992.56 €
- résultat d'investissement: déficit de 43 766.66 €

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010 **Budget Commerce multi-services**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,

Compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2010, présenté par le trésorier Mme DENIS Christine, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2010 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 7 272.79 ¤
- résultat d'investissement: déficit de 6 553.24 ¤

**OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
ET DU COMPTE DE GESTION 2010**
Budget Assainissement collectif

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2010, présenté par le trésorier Mme DENIS Christine, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2010 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 866.10 ¤
- résultat d'investissement: déficit de 858 ¤

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT
Budget Commune

Après constatation du résultat de l'exercice 2010,

Résultat de clôture de l'exercice 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 45 992.56 ¤
- résultat d'investissement: déficit de 43 766.66 ¤

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2011, de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2011:

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »: 2 225.90 ¤
- compte 001 « déficit d'investissement reporté »: 43 766.66 ¤
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »: 43 766.66 ¤

CONSTATATION DU RÉSULTAT
Commerce multi-services

Après constatation du résultat de l'exercice 2010,

Résultat de clôture de l'exercice 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 7 272.79 ¤
- résultat d'investissement: déficit de 6 553.24 ¤

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2011, de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2011:

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »: 719.55 ¤
- compte 001 « déficit d'investissement reporté »: 6 553.24 ¤
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »: 6 553.24 ¤

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT
Budget Assainissement collectif

Après constatation du résultat de l'exercice 2010,

Résultat de clôture de l'exercice 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 866.10 ¤
- résultat d'investissement: déficit de 858 ¤

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2011, de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2011:

- compte 001 « déficit d'investissement reporté »: 858 ¤
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »: 866.10 ¤

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF
Budget Commune

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, arrêtent et votent le budget primitif 2011 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 179 481 ¤
- recettes: 179 481 ¤



OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF
Budget Commerce multi-services

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, arrêtent et votent le budget primitif 2011 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 11 719 ¤
- recettes: 11 719 ¤

Section investissement:

- dépenses: 14 253 ¤
- recettes: 14 253 ¤

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF
Budget Assainissement collectif

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, arrêtent et votent le budget primitif 2011 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 38 646 ¤
- recettes: 38 646 ¤

Section investissement:

- dépenses: 28 212 ¤
- recettes: 28 212 ¤

OBJET: CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, du projet de réalisation d'un lotissement communal.

Les parcelles concernées par ce projet sont cadastrées n° A 869, A 873, A 915, A 545 et A 120 et représentent une surface totale d'environ 20 000 m².

res du conseil municipal, décide de la création d'un

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF **Budget Lotissement**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, arrêtent et votent le budget primitif 2011 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 555 000 €
- recettes: 555 000 €

Section investissement:

- dépenses: 100 000 €
- recettes: 100 000 €

OBJET: TAUX D'IMPOSITION 2011

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les taux des impôts directs locaux pour l'année 2011 de la façon suivante.

Taux d'imposition pour l'année 2011:

- Taxe d'habitation: 12.83 %
- Taxe foncière bâti: 16.46 %
- Taxe foncière non bâti: 39.48 %

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, les demandes de subvention envoyées par les associations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer pour l'année 2011 les subventions suivantes:

<u>Organismes - associations</u>	<u>Subvention</u>
A.F.M. (Myopathie)	35 €
AFSEP (Sclérosé en plaques)	35 €
Alcool assistance "La croix d'or Vitré"	35 €

	100 p
Association anciens combattants de Louvigné/Chancé	100 p
Association palets de Louvigné/Chancé	215 p
Association familles rurales "CLSH Domagné"	400 p
Association pour la rénovation du patrimoine religieux en pays Guerchois	50 p
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix	30 p
Association pêche de Louvigné	40 p
Association club 3ème âge de Louvigné "Amitiés loisirs"	40 p
France Adot (Don d'organes)	35 p
Groupement d'intérêts cynégétique du bassin de Domagné	20 p
Ligue contre le cancer	35 p
Association "Lueur d'espoir" (Dépression)	40 p
Association "Piré auto sport"	150 p
Resto du cø ur	40 p
Téléthon	50 p
Association "Vie et loisirs" de Domagné/Chaumeré	20 p
Association "Alli'âges"	0,35 p/habitants
Association prévention routière	30 p
Association eau et rivières de Bretagne	30 p
Association handicap services 35	30 p
Mouvement ATD quart monde	30 p
Groupe d'études et de développement agricole (Terriales)	30 p
Tennis club de Domagné/Châteaubourg (5 adhérents)	100 p
Provision	400,00 p

OBJET : SUBVENTION A L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE CROIX DE CHÂTEAUGIRON

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie des demandes de subventions pour participation aux frais de fonctionnement de certaines écoles privées sous contrat d'association qui accueillent des enfants domiciliés à Chancé.

Monsieur le Maire rappelle d'autre part, la circulaire préfectorale fixant le coût moyen départemental pour un enfant du secteur privé à la rentrée scolaire 2010. Il s'établit à 341 p pour un enfant en élémentaire et à 1031 p pour un enfant en maternelle, plafond à ne pas dépasser.

municipal de Châteaugiron a fixé les tarifs pour l'école
vivante: 350.87 € pour un élève en primaire et 999.36 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder 340 € par
enfant en primaire et 750 € par enfant en maternelle, domicilié à Chancé et scolarisé à l'école privée
Sainte Croix de Châteaugiron.

OBJET : SUBVENTION A L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT PATERN DE LOUVIGNÉ DE BAIS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie des
demandes de subventions pour participation aux frais de fonctionnement de certaines écoles privées
sous contrat d'association qui accueillent des enfants domiciliés à Chancé.

Monsieur le Maire rappelle d'autre part, la circulaire préfectorale fixant le coût moyen
départemental pour un enfant du secteur privé à la rentrée scolaire 2010. Il s'établit à 341 € pour un
enfant en élémentaire et à 1031 € pour un enfant en maternelle, plafond à ne pas dépasser.

Enfin, il rapporte que le conseil municipal de Louvigné de Bais a fixé les tarifs pour l'école
publique de sa commune de la manière suivante: 356.48 € pour un élève en primaire et 763.72 €
pour un élève en maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder 275 € par
enfant en primaire et 750 € par enfant en maternelle, domicilié à Chancé et scolarisé à l'école privée
Saint Patern de Louvigné de Bais.

OBJET : SUBVENTION A L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH DE PIRÉ -SUR-SEICHE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie des
demandes de subventions pour participation aux frais de fonctionnement de certaines écoles privées
sous contrat d'association qui accueillent des enfants domiciliés à Chancé.

Monsieur le Maire rappelle d'autre part, la circulaire préfectorale fixant le coût moyen
départemental pour un enfant du secteur privé à la rentrée scolaire 2010. Il s'établit à 341 € pour un
enfant en élémentaire et à 1031 € pour un enfant en maternelle, plafond à ne pas dépasser.

Enfin, il rapporte que le conseil municipal de Piré sur Seiche a fixé les tarifs pour l'école
publique de sa commune de la manière suivante: 262 € pour un élève en primaire et 824 € pour un
élève en maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder 262 € par
enfant en primaire et 750 € par enfant en maternelle, domicilié à Chancé et scolarisé à l'école privée
Saint Joseph de Piré-sur-Seiche.

S STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE PAYS DE CHÂTEAUGIRON

Régime fiscal et ressources

Lors du conseil communautaire du 24 mars 2011, il a été proposé de modifier les statuts de la Communauté de communes suite à la réforme de la fiscalité locale et à la suppression de la taxe professionnelle.

Ainsi, l'article 6 et l'article 13 des statuts de la Communauté de communes ont été modifiés comme suit.

Article 6: régime fiscal

La Communauté de communes du pays de Châteaugiron adopte la fiscalité additionnelle suivante:

- Contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Taxe d'habitation (TH)
- Taxe sur le foncier non bâti

Article 13: ressources de la Communauté de communes

Les recettes de la Communauté de communes comprennent:

- le produit de la fiscalité additionnelle, prévu à l'article 6
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, qui constituent son patrimoine
- les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service
- les subventions et dotations de l'État, de la région, du département, des communes ou de la Communauté européenne et toutes aides publiques
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- le produit des dons et legs
- le produit des emprunts

Les délégués communautaires ont validé cette modification statutaire. Aussi est-il demandé au conseil municipal de se prononcer sur celle-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Châteaugiron.

Monsieur le Maire clos la séance à 22h.